

## Normes européennes en matière de protection des yeux

### Les normes de base

- EN 166** «Spécifications»
- EN 167** «Méthodes d'essais optiques»
- EN 168** «Méthodes d'essais autres qu'optiques»



### Les normes par type d'utilisation

- EN 169** «Filtre pour le soudage passif»
- EN 170** «Filtres pour l'ultraviolet»
- EN 171** «Filtres pour l'infrarouge»
- EN 172** «Filtres de protection solaire pour usage industriel»
- EN 175** «Equipements pour les travaux de soudage»
- EN 207** «Lunettes de protection laser»
- EN 208** «Lunettes de réglage laser»
- EN 379** «Spécification concernant les filtres de soudage actif»

### MARQUAGE DE LA MONTURE

Le marquage de la monture doit comporter obligatoirement le sigle CE et l'identification du fabricant (logo ou marque). Si les lunettes font référence à la norme EN, le numéro de la norme EN est obligatoire avec les différents symboles du domaine d'utilisation et de résistance mécanique, selon les essais demandés par le fabricant.

### Symboles du domaine d'utilisation

- 3** - Gouttelettes ou projections de liquides.
- 4** - Grosses particules de poussières > 5 microns.
- 5** - Gaz et fines poussières < 5 microns.
- 8** - Arc électrique de court circuit.
- 9** - Métal fondu et solides chauds.

### Symboles de résistance mécanique

- S** - Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 gr tombant de 1,30 m.
- F** - Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 45 m/s.
- B** - Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 120 m/s.
- A** - Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 190 m/s.

### MARQUAGE DES OCULAIRES

#### Le marquage des oculaires doit comporter

- Le numéro d'échelon pour les oculaires filtrants.
- L'identification du fabricant (logo ou marque)
- La classe optique.
- Les différents symboles du domaine d'utilisation, selon les essais demandés par le fabricant.
- Les différents symboles de résistance mécanique, selon les essais demandés par le fabricant.

#### Symboles pour la classe optique

- 1** - Travaux continus.
- 2** - Travaux intermittents.
- 3** - Travaux occasionnels avec interdiction de port permanent.

### Symboles de résistance mécanique

- S** - Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 gr tombant de 1,30 m.
- F** - Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 45 m/s.
- B** - Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 120 m/s.
- A** - Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 190 m/s.
- K** - Résistance à la détérioration des surfaces par des fines particules (optionnel).
- N** - Résistance à la buée (optionnel).
- T** - La lettre T immédiatement après le symbole, autorise l'utilisation pour les particules lancées à grande vitesse à températures extrêmes.

### ATTENTION

- F** - Protection maximum pour les lunettes à branches.
- B** - Protection maximum pour les lunettes masques.
- A** - Protection maximum pour les protecteurs faciaux.

Si les symboles S,F,B et A ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, alors c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné au protecteur complet.